

## DOSSIER A FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT DES ASSOCIATIONS A CARACTERE RELIGIEUX

---

- 1- Une demande adressée au MISP
- 2- Deux (02) exemplaires du PV de l'Assemblée Générale Constitutive
- 3- Deux (02) exemplaires des statuts
- 4- Deux (02) exemplaires du Règlement Intérieur
- 5- Les Casiers Judiciaires et attestations de résidence des principaux membres du Bureau Exécutif à Savoir :
  - **Président**
  - **Vice-président (Facultatif)**
  - **Secrétaire Général**
  - **Trésorier Général**
- 6- Carte de séjour des étrangers membres du Bureau Exécutif
- 7- L'acte fondant le pouvoir du Chargé spirituel (Diplôme ou tout acte conférant au responsable de l'église la qualité de Pasteur)
- 8- Copie légalisée du contrat de bail ou de la convention de vente du domaine abritant le lieu de culte
- 9- Autorisation d'installation du lieu de culte délivrée par le chef du quartier de ville ou du village
- 10- Copie de la version électronique des textes (Règlement Intérieur, statuts et Procès-verbal)
- 11- Quittance des frais d'étude de dossier d'un montant de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à verser au **Trésor Public** dans le compte N° **BJ6600100100000010435064**
- 12- Deux (02) chemises à sangle.

## DOSSIER A FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT DES ASSOCIATIONS A CARACTERE RELIGIEUX

---

- 1- Une demande adressée au MISP
- 2- Deux (02) exemplaires du PV de l'Assemblée Générale Constitutive
- 3- Deux (02) exemplaires des statuts
- 4- Deux (02) exemplaires du Règlement Intérieur
- 5- Les Casiers Judiciaires et attestations de résidence des principaux membres du Bureau Exécutif à Savoir :
  - **Président**
  - **Vice-président (Facultatif)**
  - **Secrétaire Général**
  - **Trésorier Général**
- 6- Carte de séjour des étrangers membres du Bureau Exécutif
- 7- L'acte fondant le pouvoir du Chargé spirituel (Diplôme ou tout acte conférant au responsable de l'église la qualité de Pasteur)
- 8- Copie légalisée du contrat de bail ou de la convention de vente du domaine abritant le lieu de culte
- 9- Autorisation d'installation du lieu de culte délivrée par le chef du quartier de ville ou du village
- 10- Copie de la version électronique des textes (Règlement Intérieur, statuts et Procès-verbal)
- 11- Quittance des frais d'étude de dossier d'un montant de **cinquante mille (50 000) francs CFA** à verser au **Trésor Public** dans le compte N° **BJ6600100100000010435064**
- 12- Deux (02) chemises à sangle.